



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 08 septembre 2020

### **Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2020-2021**

Véritable soutien en faveur de l'égal accès à la fonction publique aidant les personnes, sous conditions de ressources, préparant des concours, le dispositif de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique est reconduit.

Ce dispositif vise à soutenir matériellement les candidats préparant les concours de catégorie A ou B de la fonction publique en accordant, après étude des dossiers, une aide financière de 2 000 €. Le versement de l'allocation est effectué en deux fois et est subordonnée à la fréquentation assidue du bénéficiaire à la préparation au concours et à son engagement à se présenter au(x) concours préparé(s).

Pour la campagne 2020-2021, ce sont 20 allocations de diversité qui vont être accordées en région Centre-Val de Loire.

#### **Le public visé**

- Les élèves des classes préparatoires intégrées (CPI)
- Les personnes inscrites auprès d'un organisme de préparation aux concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégorie A ou B
- Les étudiants inscrits dans un cursus d'études supérieures visant expressément à la préparation d'un ou plusieurs concours mentionnés à l'article 1er de l'arrêté et notamment ceux qui sont inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale et les centres de préparation à l'administration générale (IPAG/CPAG)
- Les personnes salariées souhaitant passer un concours de la fonction publique

#### **Les critères d'attribution**

- La situation sociale, familiale et personnelle
- Les résultats des études antérieures sont appréciés en tenant compte de la situation particulière et des mérites respectifs des personnes concernées.
- Les revenus bruts perçus au titre de l'année 2019 par les candidats ou leur famille.
- Cette allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux pour les étudiants ainsi qu'avec l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour les demandeurs d'emploi.

## Les engagements des candidats

- Préparer un ou plusieurs concours d'accès à la fonction publique de catégorie A ou B
- S'engager à suivre une préparation à un concours de la fonction publique et à passer les épreuves du concours
- Fréquenter assidûment les préparations pour lesquelles l'allocation leur a été accordée
- Se présenter, à l'issue de l'année de préparation, aux épreuves d'admissibilité de l'un des concours pour lesquels l'aide de l'État leur a été accordée

## Modalités pratiques de dépôt de candidature à l'allocation

Les demandes se font en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/allocations-diversite-2020>

**Date limite de demande en ligne**  
**avant le mercredi 23 septembre 2020 à 23h59**

**ATTENTION : Aucun dossier papier ne peut être accepté et tout dossier incomplet sera refusé**

**Contact dans le Cher :** Mme Véronique BONNET – 02 36 78 37 77 (DDCSP) Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations du Cher

## Contact presse

### Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 18 18  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX